LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE DANS LES ZONES HUMIDES LITTORALES
UN ENJEU LOCAL, NATIONAL ET EUROPÉEN

24 ET 25 MARS 2016 - CRDP de l'académie de Montpellier

LIVRE DES RÉSUMÉS
Programme - Liste des participants

LANGUEDOC-ROUSSILLON LA RÉGION MIDI-PYRÉNÉES

agence de l'eau RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE établissement public de l'État

eau SEINE NORMANDIE ENSEMBLE DONNONS VIE À L'EAU

Aten Pôle de ressources & compétences pour la nature

LOGRAMI Loire Grands MIgrateurs

MRM ASSOCIATION MIGRATEURS RHONE-MEDITERRANEE

Conservatoire du littoral

Pôle-relais Zones Humides

MEMBRES DU COMITÉ DE PILOTAGE

• Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (Onema)
• Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer (MEEM)
• Conseil Régional de la Région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées
• Loire Grands Migrateurs (LOGRAMI)
• Association Migrateurs Rhône-Méditerranée (MRM)
• Conservatoire du littoral
• Pôles-relais zones humides
• Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN)
• Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC)
• Pôle de ressources et compétences pour la nature (ATEN)

PARTENAIRES POUR LES VISITES

• Syndicat Mixte des Étangs Littoraux en partenariat avec le Conservatoire d'Espaces naturels du Languedoc-Roussillon
• Syndicat Mixte pour la protection et la gestion de la Camargue Gardoise

PARTENAIRE DU DÎNER AUTOUR DE PRODUITS MÉDITERRANÉENS

• Les Compagnons de Maguelone

ANIMATEUR DU COLLOQUE, MODÉRATEUR

• Jean-Charles Catteau

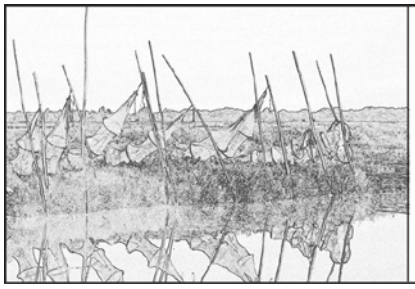

LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE DANS LES ZONES HUMIDES LITTORALES
UN ENJEU LOCAL, NATIONAL ET EUROPÉEN

24 ET 25 MARS 2016 - CRDP de l'académie de Montpellier

Bienvenue,

Suite aux premières rencontres de Nantes de septembre 2013, intitulées « Quand gestion hydraulique rime avec continuité écologique dans les zones humides littorales », un certain nombre d'actions ont vu le jour que ce soit à l'échelle nationale ou territoriale.

Il s'agit de mobiliser et fédérer l'ensemble des acteurs concernés par la restauration de la continuité écologique sur les zones humides en aval des cours d'eau. Les marais, les lagunes, passages obligés des grands poissons migrateurs, sont également des réservoirs de biodiversité où l'Homme pratique ses activités depuis des milliers d'années.

L'objectif de ce colloque est donc de mettre en valeur les expériences réussies des deux façades maritimes, dans le cadre de l'application des diverses politiques publiques françaises et européennes (eau et biodiversité) mais aussi les expériences locales spontanées, partenariales ou non.

Son ambition est d'amener chacun à participer à l'élaboration d'un projet commun alliant savoirs, connaissances et actions opérationnelles des différents territoires.

Organisateurs : *Bénédicte Valadou et Pierre Caessteker*
Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (Onema)
Animateur du colloque : *Jean-Charles Catteau - Consultant, modérateur*
Rédactrice : *Sylvie Cartier - Société Markedia*

SOMMAIRE

- Programme 4
- Résumés des commmunications 7
- Listes des participants 29
- Notes 36

PROGRAMME - Jeudi 24 mars

09:00-09:30 **Accueil café**

09:30-10:00 **Introduction**

- Agnès Langevine, *Vice-Présidente en charge de la Transition Écologique et Énergétique, de la Biodiversité, de l'Économie circulaire et des déchets de la Région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées*
- Laurent Roy, *Directeur Général de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse*

Agissons sur les zones humides de nos territoires

10:00-10:30 **Retour sur le colloque "Quand gestion hydraulique rime avec continuité écologique dans les zones humides littorales" et actions engagées à l'échelle nationale**

- Pierre Caessteker et Bénédicte Valadou, *Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (Onema)*
- Marc Duncombe, *Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (CELRL)*

10:30-11:30 **Articulation des divers documents de planification**

Sur le bassin Rhône-Méditerranée

- **SDAGE/PLAGEPOMI/PAMM**
  Caroline Henry de Villeneuve, *Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes (DREAL AURA)*
- **SRCE**
  Zoé Mahé, *Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées (DREAL LRMP)*

Sur le bassin Seine-Normandie

- **SDAGE/PLAGEPOMI/PAMM**
  Emmanuel Morice, *Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie (DRIEE) d'Île de France*

Rétablissements de trois continuités écologiques en faveur des loutres et visons d'Europe en Charente-Maritime

11:30-12:00 **Parole aux acteurs des territoires**

- **Reconquête du fleuve sur l'ancien polder de Mortagne sur Gironde**
  Thomas Hérault, *Conservatoire d'espaces naturels (CEN) Poitou-Charentes*
- **Rétablissement d'une continuité écologique entre les étangs du Vaccarès et la mer. Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer**
  Isabelle Hénault, *élue des Saintes-Maries-de-la-Mer*

Présentation du projet Life+ ENVOLL : Regard sur les laro-limicoles coloniaux

12:00-12:45 **Parole aux acteurs de la recherche**

- **Les différentes échelles de continuité écologique**
  Romain Sordello, *Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN)*
- **Suivi par télédétection des habitats et de la continuité écologique dans les marais, lagunes et baies atlantiques**
  Virginie Lafon, *I-SEA, Bordeaux TechnoWest*
- **Caractérisation des nurseries de poissons dans les lagunes et rôle de la continuité écologique, cas de la lagune de Salses-Leucate**
  Jérémy Pastor, *Université de Perpignan*

12:45-14:00 **Déjeuner**

PROGRAMME - Jeudi 24 mars

Ateliers - 3 sujets, six sessions, six groupes
L'ambition est d'amener chacun à participer à l'élaboration d'un projet commun alliant savoirs, connaissances et actions opérationnelles des différents territoires.

14:00-16:30 **Atelier 1 - Comment mieux collecter et bancariser dans un contexte de mutualisation des données ?**

Rapporteurs : Hervé Demange SQ1 et Pierre Caessteker SQ2, *Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques*

- **Inventaire des ouvrages estuariens et des projets écologiques en Pays de la Loire**
  Timothée Besse, *Loire Grands Migrateurs (Logrami)*
- **Référentiel des Obstacles à l'Écoulement / Information sur la Continuité Écologique**
  Vincent Marty, *Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques*

1e sous question : Quelles sont les données disponibles et les méthodes de collecte sur vos territoires ?
Animateur : Timothée Besse, *Loire Grands Migrateurs*

2e sous question : Quels outils de bancarisation et référentiels vous paraissent les plus intéressants… ?
Animateur : Vincent Marty, *Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques*

14:00-16:30 **Atelier 2 - Comment mettre en place un réseau de sites répondant aux besoins des acteurs ?**

Rapporteurs : Bénédicte Valadou SQ1, *Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques* et Magali Boyce SQ2, *Pôle-relais lagunes méditerranéennes*

- **Suivi de la recolonisation des anguilles dans les marais à poissons de la Seudre (17)**
  Loïc Anras, *Pôle-relais marais Atlantique*
- **État de conservation des lagunes**
  Sonia Bertrand, *Conservatoire d'espaces naturels Languedoc-Roussillon*

1e sous question : Quels sont les besoins gestionnaires ou les scientifiques peuvent apporter des réponses opérationnelles à court, moyen et long terme ?
Animateur : Laurent Beaulaton, *Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques - Groupement d'Intérêt Scientifique sur les poissons Amphihalins*

2e sous question : Quel type d'animation et de réseau semble le plus efficient pour vous accompagner sur ce sujet ?
Animateur : Loïc Anras, *Pôle-relais marais Atlantique*

14:00-16:30 **Atelier 3 - Quelles clefs pour un développement durable de nos territoires ?**

Rapporteurs : Ghislaine Ferrere SQ1, *Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer (MEEM)* et Aurélien Daloz SQ2, *Atelier technique des espaces naturels (ATEN)*

- **Une gestion à travers un document unique**
  Marie Granier, *Parc naturel régional Camargue*
- **Articulation entre différents documents territoriaux par le SAGE Adour aval**
  Marie Bareille, *Institution Adour*

1e sous question : Comment articuler les documents de planification et mieux y intégrer les enjeux de chacun à l'échelle de vos territoires ?
Animatrice : Chantal Graille, *Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (AE RMC)*

2e sous question : Comment et avec qui mettre en œuvre des opérations de préservation et de restauration des continuités écologiques ?
Animatrice : Nathalie Barré, *Pôle-relais lagunes méditerranéennes*

16:30-17:00 **Pause-café**

17:00-18:00 **Synthèse des échanges**

19:30-23:00 **Repas gastronomique au Domaine de Maguelone et visite de la cathédrale**

PROGRAMME - Vendredi 25 mars

09:00-09:15 **Retour sur les travaux de la journée du 24 mars - Les actions phares**

09:15-09:30 **Présentation des nouvelles politiques territoriales**

• Pierre Caessteker, *Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques*

09:30-10:45 **Table Ronde**

La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) et la mise en œuvre des nouveaux documents de planification tels que les schémas directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), les plans de gestion du risque inondation (PGRI) et les plans d'action pour le milieu marin (PAMM) dans les territoires

Une nouvelle gestion des rivières arrive à l'heure de la Gemapi

Intervenants :

• Jean-Baptiste Butlen, *Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer*
• Chantal Graille, *Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse*
• François Gauthiez, *Agence des Aires Marines Protégées*
• Gilbert Miossec, *Pôle-relais marais Atlantiques*
• Claude Barral, *Établissement Public territorial de Bassin Vidourle*

10:45-11:00 **Pause-café**

11:00-12:15 **Table Ronde**

L'évolution de la loi Notre et de la gestion des fonds européens à l'échelle régionale

Les fonds européens structurels et d'investissement au service de la Stratégie Europe 2020

Intervenants :

• Céline Hayot, *Région Provence-Alpes-Côte d'Azur*
• Marie-Laurence Dusfourd, *Région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées*
• Philippe Veyre, *Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer*
• Isabelle Lebel, *Association Migrateurs Rhône Méditerranée*
• Fabien Chevet, *Association Initiative Europe Conseil*

12:15-12:30 **Conclusion**

• Jean-Baptiste Butlen, *Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer*
• Jean-Michel Zammite, *Directeur du contrôle des usages et de l'action territoriale - Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques*

12:30-13:30 **Pique-nique**

13:30-17:00 **Visites de terrain**

• A - Les Salines de Villeneuve-lès-Maguelone
• B - Camargue Gardoise

RÉSUMÉS DES COMMUNICATIONS

Introduction

Les enjeux de biodiversité en région LRMP : un capital a préserver et valoriser

Agnès Langevine

Vice-Présidente en charge de la Transition Écologique et Énergétique, de la Biodiversité, de l'Économie circulaire et des déchets de la Région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées

Agnes.Langevine@eluslrmp.fr

La région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées est la 1ère région pour la biodiversité, un « hot spot » qui accueille plus de la moitié des espèces françaises de flore et de faune. Ce patrimoine naturel est un véritable capital de développement économique pour notre territoire régional et les zones humides littorales y contribuent pleinement. Avec 40 000 ha de lagunes méditerranéennes, la région LRMP a une véritable responsabilité dans la préservation et la restauration de ces écosystèmes, tant cette biodiversité est mise à rude épreuve par la pression qu'exercent sur elle l'arrivée de nouvelles populations (+ 30 000 habitants chaque année sur le littoral) et le développement des activités économiques avec leurs corrollaires bien connus : étalement urbain, fermeture des milieux, artificialisation des espaces, risque d'érosion et de submersion marine...

Les Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique adoptés en Midi-Pyrénées (mars 2015) et en Languedoc-Roussillon (nov. 2015) après plusieurs années de concertation exemplaire constituent, avec la Trame Verte et Bleue un outil d'aide à la décision pour un nouveau modèle d'aménagement et de développement du territoire plus harmonieux et plus durable. Cependant, l'élaboration des SRCE a permis de mesurer combien l'insertion des continuités écologiques dans un tissu social et un territoire aux multiples usages et acteurs reste complexe.

Le SRCE du Languedoc-Roussillon a clairement identifié la préservation et la renaturation des zones humides littorales comme un enjeu régional fort compte tenu de la spécificité de la façade littorale languedocienne sableuse et lagunaire.

Loi NOTRe, loi MAPTAM, loi cadre pour la reconquête de la biodiversité, … autant d'évolution pour le niveau national, régional et local qui offrent un nouveau cadre d'intervention pour les politiques publiques et appellent à une clarification des rôles et attribution de chacun en matière de biodiversité. Enfin, la création de l'Agence Française pour la Biodiversité ainsi que la préfiguration de ses déclinaisons régionales devront constituer pour nous, non seulement une opportunité mais un levier de mobilisation des collectivités autour des acteurs de terrain pour mieux diffuser les connaissances et faire converger nos pratiques et démarches stratégiques.

Introduction

Laurent Roy

Directeur de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

laurent.roy@eaurmc.fr

Les lagunes littorales constituent un patrimoine naturel emblématique des côtes méditerranéennes. Leur qualité paysagère et leur richesse écologique en font des pôles d'attraction pour l'Homme et leur confère un intérêt patrimonial majeur.

Ces milieux saumâtres sont indispensables pour les poissons et notamment les grands migrateurs comme l'anguille. Comme pour les cours d'eau, la continuité écologique est cruciale sur ces milieux mais reste complexe à appréhender.

Depuis de nombreuses années, l'agence de l'eau s'est attachée à améliorer la connaissance de ces milieux pour atteindre le « bon état » demandé par la Directive Cadre Eau.

Travailler sur la continuité écologique demande de mobiliser de nouvelles connaissances pour mieux comprendre le lien entre :

- la mer et la lagune,
- la lagune et ses affluents.

Cela demande de toujours mieux comprendre les flux hydrauliques, sédimentaires et biologiques au sein de ces milieux complexes et de pouvoir mesurer l'incidence d'une nouvelle gestion hydraulique.
Le nouveau SDAGE 2016-2012 rappelle la nécessité d'engager des actions de restauration physique spécifiques aux milieux lagunaires en favorisant les échanges avec les milieux connexes et au sein même de la lagune.

En Languedoc-Roussillon, tous les bassins versants sont couverts par des structures de gestion qui constituent un atout pour développer des études d'axe, des travaux à l'échelle du bassin versant. Dans leurs programmes d'action, elles déclineront les mesures du SDAGE, du PAMM, du PLAGEPOMI pour apporter des réponses adaptées.

Ces journées d'échanges avec l'ensemble des gestionnaires, notamment ceux de la façade atlantique, sont donc importantes pour partager les savoir-faire et développer une nouvelle ingénierie sur la continuité dans ces zones humides littorales.

L'agence accompagnera l'amélioration des connaissances grâce à ses partenariats avec les organismes de recherche, l'association MRM, … mais compte aussi sur les structures de gestion pour engager et éprouver de premières solutions afin d'améliorer la capacité d'accueil de ces voyageurs au long cours. Les lagunes et les zones littorales sont leurs premières portes d'entrée sur nos côtes, sachons leur rendre toutes leurs potentialités !

Retour sur le colloque “Quand gestion hydraulique rime avec continuité écologique dans les zones humides littorales” et actions engagées à l’échelle nationale

Pierre Caessteker et Bénédicte Valadou

Office National de l’Eau et des Milieux Aquatiques (Onema)

pierre.caessteker@onema.fr - benedicte.valadou@onema.fr

Suite au colloque de Nantes en 2013 “Quand gestion hydraulique rime avec continuité écologique dans les zones humides littorales” qui avait réuni les acteurs de la préservation des marais littoraux et des populations piscicoles associés un certain nombre d'actions ou vu le jour.

Pour débuter ce nouveau colloque, il nous a semblé important de mettre en lumière la prise en compte des marais atlantiques de Manche et de mer du Nord dans l’évaluation de la capacité d’accueil de notre territoires des populations d’anguille (second rapportage européen du Plan de gestion anguille 2015) et la mise en œuvre de l’action 49 du 3ème plan national d’action en faveur des milieux humides 2014-2018 “Connaître et évaluer le potentiel des milieux littoraux pour l'accueil des populations piscicoles comme l'anguille européenne”.

Adaptation et résilience des zones humides littorales aux changements climatiques

Marc Duncombe

Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (CELRL)

m.duncombe@conservatoire-du-littoral.fr

Le domaine actuellement protégé par le Conservatoire du littoral compte 750 sites et couvre 166000 ha en métropole et en outre-mer. 95000 ha ont été acquis auprès de propriétaires privés et 70000 ha affectés essentiellement du DPM.
L'implication du Conservatoire dans la protection des zones humides s'est imposée comme priorité d'action. Ainsi un tiers des surfaces acquises (31%) sont des zones humides (au sens de la modélisation produite par Agrocampus Rennes/INRA/ONEMA – probabilités fortes à très fortes de présence de zones humides). Pour la partie Maritime qui compte donc à ce jour 70.000 ha, il s'agit donc presque exclusivement de zones humides : lagunes, étangs, mangroves herbus…
L'outre mer est particulièrement concerné, et 35000 ha de mangroves sont protégées par le CDL.
Enfin le Conservatoire du littoral porte le Pole relais zones humides de l'outre-mer qui a été mis en place en 2011.
Ces zones humides sont les plus exposées aux évolutions des rivages et à la montée du niveau de la mer. En effet, 20% des acquisitions faites sont potentiellement submersibles de manière récurrente, (calcul fait à l'horizon 2100, avec une hypothèse d'élévation de 1 m du niveau marin et un niveau de surcote centennale).
A l'inverse d'une perte de patrimoine pour le Conservatoire, ces submersions et les évolutions conséquentes représentent une formidable opportunité pour la biodiversité, par l'enrichissement des écosystèmes côtiers qui pourra en être la conséquence. A cette fin, il apparait essentiel d'anticiper ces changements et d'accompagner l'adaptation pour optimiser les conditions de résilience des écosystèmes littoraux. L'action foncière devient un moyen de préparer dans l'espace et le temps les futurs écosystèmes littoraux.
La séquence :
mer / vasières / herbus / dunes / prairies humides/ lagunes/ étangs
se déplacera vers l'arrière si on lui offre la possibilité de migrer et si on accompagne par une gestion écologique qui permettent d'éviter l'envahissement par des systèmes halophiles.

Dans le cadre de la stratégie d'intervention à long terme, le Conservatoire a identifié des secteurs retro-littoraux, y compris actuellement occupés par des cultures intensives et du drainage et qui pourront demain constituer des étangs et des prairies humides alors que les écosystèmes de premier rang seront halophiles.
Ce recul stratégique des espaces naturels et la nécessité d'établir des continuités spatiales pour permettre la connexion entre ces écosystèmes ne doit pas masquer la nécessité de gérer les discontinuités écologiques. En effet, la diversité sur le littoral nait en grande partie de la grande hétérogénéité des composantes qui s'y rencontrent et s'y mélangent: l'eau et la terre, le sel et l'eau douce, les faciès abrités et les faciès dynamiques.
Le Projet « Ad'apto »…
Le Conservatoire a identifié 10 sites naturels littoraux qui sont particulièrement impactés par les évolutions du niveau marin et sur lesquels l'adaptation des écosystèmes doit accompagner l'évolution du « trait de cote ». Le projet consiste à suivre et à accompagner les évolutions pour créer un système de références avec à la mise en perspective des mesures dites de « défense souple » du trait de côte et de gestion adaptative des écosystèmes.

Révision du PLAGEPOMI 2016-2021 sur le bassin Rhône-Méditerranée

Articulation SDAGE/PLAGEPOMI/PAMM

Caroline Henry de Villeneuve

DREAL Auvergne-Rhône-Alpes - Pôle Délégation de bassin Rhône-Méditerranée

caroline.henry-de-villeneuve@developpement-durable.gouv.fr

La révision du PLAGEPOMI Rhône-Méditerranée s'inscrit depuis 1995 dans le prolongement des trois premiers plans qui ont permis de développer progressivement les connaissances techniques et scientifiques nécessaires à l'amélioration de la gestion et à la reconquête des axes de migration des 3 espèces de poissons migrateurs concernées : l'anguille, l'alose feinte du Rhône et la lamproie marine. Elle s'étend sur la moitié sud du bassin Rhône-Méditerranée dans le Roussillon, le Languedoc, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, et le Rhône aval et moyen et ses principaux affluents. Le PLAGEPOMI a été coordonné avec le SDAGE et son programme de mesures. Il est articulé avec le Plan d'action sur le milieu marin pris en application de la Directive 2008/56/CE du Parlement européen et du Conseil, du 17 juin 2008, établissant un cadre d'action communautaire dans le domaine de la politique pour le milieu marin (DCSMM) qui vise les eaux marines et côtières y compris les fonds marins et le sous-sol.

1. Portée du PLAGEPOMI

Le PLAGEPOMI est un document de planification centré sur les enjeux, objectifs et recommandations liés aux poissons migrateurs amphihalins, sa portée juridique étant limitée à l'exception des mesures de réglementation de la pêche et de préservation de l'anguille (règlement européen 100/2007 instituant des mesures de reconstitution du stock d'anguilles européennes). Mais s'appuyant sur la mise en œuvre du SDAGE et la réglementation relative au classement des cours d'eau, une portée juridique forte est donnée à l'ensemble des actions de restauration des milieux.

Le PLAGEPOMI est un document de référence pour la programmation des actions de l'ensemble des acteurs de l'eau et de la biodiversité. Il constitue un cadre pour les financeurs publics afin de cibler leurs interventions sur des priorités partagées en cohérence avec les règles de financement en vigueur (Union Européenne, Agence de l'eau, Régions, collectivités territoriales).

2. Refonte du document

La révision a été conduite afin de s'appuyer sur la mise en œuvre du SDAGE concernant la reconquête des conditions du cycle de vie des 3 espèces amphihalines concernées et la réglementation relative au classement des cours d'eau. La refonte de ce document a permis un affichage clarifié des stratégies retenues en termes de connaissance, de suivi des populations, de pilotage du plan et de valorisation des actions du PLAGEPOMI.

…/…

…/…

Le projet de PLAGEPOMI 2016-2021 est organisé autour de 5 orientations :

1. Reconquérir les axes de migration,
2. Suivre et gérer les pêcheries,
3. Poursuivre et optimiser le suivi des populations,
4. Poursuivre l'acquisition de connaissance sur ces espèces et leurs habitats pour mieux les préserver,
5. Sensibiliser et communiquer sur les enjeux du plan de gestion.

La première orientation stratégique du PLAGEPOMI qui vise la reconquête des axes de migration des espèces amphihalines a été élaborée conjointement aux travaux d'élaboration du SDAGE 2016-2021 et de son programme de mesures, de manière à ce que les enjeux liés aux poissons migrateurs soient entièrement intégrés au SDAGE (orientation 6A) dont la portée juridique est plus forte.

Cette articulation a été assurée à plusieurs niveaux (dispositions du SDAGE, « mesures » du Programme de Mesures, indicateurs du SDAGE) visant la restauration de la continuité écologique et son efficacité sur 3 milieux distincts, le Rhône jusqu'au nord de la confluence avec la Galaure (RG) et la Cance (RD) et ses principaux affluents, les fleuves côtiers méditerranéens et les lagunes méditerranéennes sur lesquelles un effort particulier est nécessaire compte tenu de leur rôle stratégique dans le cycle de vis de l'anguille.

Les 4 autres orientations du PLAGEPOMI ont été élaborées en 2015 dans le cadre de la commission technique du Comité de gestion des poissons migrateurs. Les éléments principaux sont décrits dans le diaporama présenté en séance.

3. Articulation avec le plan d'action sur le milieu marin (PAMM)

Le PAMM peut permettre de protéger et de reconstituer les habitats, les ressources halieutiques et de protéger des espèces rares ou menacées comme les espèces amphihalines.

Pour le premier cycle du PAMM, les enjeux identifiés dans l'évaluation initiale (2012) portent essentiellement sur l'acquisition de connaissances sur la phase marine des 3 espèces du bassin. Des priorités sont donc identifiées en termes de recherche et développement dans le programme de mesures :

- sur la caractérisation de la connectivité des milieux, notamment les zones de fonctionnalité continentales (lagunes, estuaires) ;
- sur la compréhension de la taille et de la dynamique des populations des espèces marines, avec une priorité pour les tortues marines et les poissons migrateurs.

4. Une implication de tous les acteurs de l'eau et de la biodiversité dans sa mise en œuvre

La mise en œuvre du PLAGEPOMI nécessite une mobilisation des structures de gestion porteuses de SAGE et des plans de gestion des lagunes méditerranéennes, milieux stratégiques pour la préservation de l'anguille sur le bassin Rhône-Méditerranée d'après les résultats récents des recherche. L'intégration des enjeux relatifs aux poissons migrateurs est donc un préalable essentiel dans ces stratégies locales de gestion. …/…

…/…

Par ailleurs, les maîtres d'ouvrage concernés par les stations cibles pour suivre l'évolution des populations des 3 espèces du PLAGEPOMI à l'échelle du bassin, seront invités à proposer le meilleur dispositif de suivi pérenne. Ils seront accompagnés financièrement par l'Agence de l'eau et s'appuyer sur expertise technique de l'ONEMA et de l'association Migrateurs Rhône-Méditerranée.

Les services de l'Etat, sous l'animation des DREAL concernées, seront chargés :

- de s'assurer de la bonne prise en compte des enjeux relatifs aux poissons migrateurs dans la mise en œuvre du SDAGE et du programme de mesures sur les zones d'actions prioritaires et zones d'actions à long terme identifiées de manière commune dans le SDAGE et le PLAGEPOMI,
- d'assurer une vigilance particulière sur l'intégration des enjeux dans les SAGE et les plans de gestion des lagunes,
- d'inciter les maîtres d'ouvrage concernés à mettre en place les stations de suivi des populations identifiées dans le PLAGEPOMI pour suivre l'évolution des populations à l'échelle du bassin, dans le cadre des discussions sur l'identification des solutions de restauration de la continuité sur les ouvrages concernés.

Après intégration des éléments issus des consultations au cours du 2ème trimestre 2016, la version définitive du PLAGEPOMI sera soumise à la validation du COGEPOMI le 1er juillet avant d'être arrêtée par le préfet coordonnateur de bassin.

Articulation des divers documents de planification sur le bassin Rhône-Méditerranée

Un SRCE qui comprend un fort volet aquatique, littoral et zone humide qui se distingue du SDAGE

Zoé Mahé

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées (DREAL LRMP)

zoe.mahe@developpement-durable.gouv.fr

La présentation porte exclusivement sur le SRCE réalisé sur les 5 départements de l'ex-région Languedoc-Roussillon sachant qu'une intégration des 2 SRCE de la région LRMP est prévue dans la cadre du SRADDET et qu'il est d'ores et déjà proposé d'aller vers une gouvernance commune de ces 2 schémas de planification de l'écologie.

Concernant le SDAGE Rhône-Méditerranée, le SRCE LR a visé la complémentarité plutôt que la redondance pour éviter d'avoir 2 documents de planification abordant les mêmes objets.
Ainsi sur le volet aquatique, le SRCE se caractérise par :

- un volet Zone Humide très développé compte tenu des enjeux écologiques majeurs de ces milieux dans la région. Un travail de mise à plat de la connaissance (avec les experts et les gestionnaires) et de l'acceptation de cette reconnaissance des ZH a été spécialement mené avec les usagers ;
- un volet littoral spécifique qui a été travaillé conjointement à la révision de la stratégie foncière du conservatoire du littoral permettant un travail commun qui s'est enrichi parallèlement et mutuellement du travail sur ces 2 documents stratégiques ;
- sur le volet linéaire de cours d'eau, une approche de croisement des enjeux naturalistes et des enjeux aquatiques a permis de dégager un linéaire de cours d'eau particulièrement riche en espèces faunistiques et floristiques d'intérêt majeurs (espèces ZNIEFF et espèces d'intérêt communautaire) ;
- enfin une complémentarité a été recherchée sur l'inter-face Terre/Mer avec le PAMM pour appuyer les actions de renaturation, restauration et recul stratégique du littoral languedocien.

Articulation des divers documents de planification sur le bassin Seine-Normandie

SDAGE/PLAGEPOMI/PAMM

Emmanuel Morice

Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie (DRIEE) d'Île de France

emmanuel.morice@developpement-durable.gouv.fr

Dans le respect des Directives européennes et de l'intérêt général, plusieurs documents de planification sont établis pour assurer une gestion équilibrée, concertée et intégrée de la ressource en eau et halieutique (poissons migrateurs) :

- Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) qui décline la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) dont l'objectif principal est l'atteinte du bon état écologique et chimique des eaux continentales et littorales ;
- Le Plan d'Action pour le Milieu Marin (PAMM) qui décline à l'échelle des sous-régions marines la Directive Cadre « Stratégie pour le milieu marin » (DCSMM) qui s'est notamment fixée comme objectif l'atteinte du bon état écologique des eaux marines ;
- Le Plan de Gestion des Poissons Migrateurs (PLAGEPOMI) qui vise notamment à assurer la circulation des poissons migrateurs et à restaurer les habitats à l'échelle des grands bassins hydrographiques.

La question de la continuité écologique dans les zones humides littorales est à la croisée de ces trois documents de planification. La bonne articulation de ces documents est donc indispensable pour rendre leurs objectifs cohérents et renforcer le poids des actions qu'ils sous-tendent.

Afin d'assurer cette cohérence, l'écriture du programme de mesures du PAMM et la révision du SDAGE 2010-2015 et du PLAGEPOMI 2011-2015 ont été conduites conjointement sur le bassin Seine-Normandie. La continuité écologique dans les zones humides littorales est ainsi concernée par plusieurs dispositions du SDAGE au sein des orientations O14 (Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques littoraux et marins ainsi que la biodiversité) et O18 (Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques continentaux et littoraux ainsi que la biodiversité), par les axes 1 et 4 du PLAGEPOMI relatifs à la reconquête des axes de migrations et par les descripteurs 1 (restauration des connectivités terre-mer) et 6 (limitation des aménagements et des travaux au droit des zones sensibles du littoral) du PAMM.

Reconquête du fleuve sur l'ancien polder de Mortagne sur Gironde

Thomas Hérault

Conservatoire d'espaces naturels (CEN) Poitou-Charentes

herault@cren-poitou-charentes.org

Depuis les années 1970 les zones humides des rives de Gironde sont soumises à de nombreuses perturbations. Un important recul du trait de côte lié à une forte dynamique érosive, à laquelle s'ajoute le phénomène de montée des eaux, provoque la disparition de certains habitats littoraux.

Ces menaces affectent particulièrement les écosystèmes dits « de schorre » et sont extrêmement préoccupantes compte-tenu de l'importance de ces habitats et des fonctions écosystémiques qu'ils assurent, à l'échelle d'un estuaire et bien au-delà.

En décembre 1999, la tempête exceptionnelle qui s'abat sur les côtes atlantiques de la France n'épargne pas les berges de l'estuaire. Les digues du polder agricole (190 ha), qui ne sont plus protégées par les roselières et prés salés, cèdent. L'eau envahit les terres, ainsi que la partie basse de Mortagne sur Gironde. Dans l'urgence du Plan ORSEC, une digue est réalisée pour protéger la population locale, isolant 190 ha de terres du reste des polders de la zone. Soumises aux variations de niveau de la Gironde, les terres deviennent inexploitables.

Dans ce contexte difficile, le polder de Mortagne sur Gironde et de Chenac-Saint-Seurin d'Uzet est acquis par le Conservatoire du Littoral (Cdl) en novembre 2000. L'objectif est un retour à l'état naturel de ces anciennes terres agricoles afin de retrouver une dynamique et une fonctionnalité naturelle.

Retour sur cette expérience de réappropriation d'un espace au bénéfice des milieux intertidaux aujourd'hui menacés par les changements globaux.

Rétablissement d'une continuité écologique entre les étangs du Vaccarès et la mer. Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer

Isabelle Hénault

Élue des Saintes-Maries-de-la-Mer

dgs@lessaintesmaries.fr

Situés sur la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer, les étangs du Vaccarès sont des territoires protégés au titre de plusieurs régimes de protection nationaux et européens.

La commune des Saintes-Maries-de-la-Mer est porteur d'un projet de rétablissement d'une continuité écologique permanent entre les étangs et la mer méditerranée, à ce jour fortement altérée par la présence du dispositif de protection de submersions marines et de rééssuyage des crus du Rhône pouvant impacter le village et la commune.

Les différentes échelles de continuité écologique
Concepts scientifiques et applications

Romain Sordello

Chef de projet TVB, MNHN-SPN

sordello@mnhn.fr

Pour répondre aux besoins de déplacement des espèces et à leur diversité spatio-temporelle, le projet TVB a pour objectif de préserver et restaurer des continuités écologiques à différentes échelles territoriales.

Dans ce cadre, réfléchir aux zones humides littorales (ZHL) implique un double raisonnement car cela nécessite de considérer, d'une part, les caractéristiques communes des zones humides et, d'autre part, leur position spécifique en interface avec la mer. Ainsi, les zones humides littorales peuvent légitimement être traitées, soit ou à la fois, dans les sous-trames « littoral » et « zones humides » du décret relatif à la TVB.

En tant que zones humides, les ZHL ont déjà une position particulière par rapport aux autres milieux vis-à-vis de la continuité écologique. Leur caractère naturellement plutôt ponctuel et leur diversité font qu'elles ont un statut spécifique dans le dispositif TVB : elles peuvent en effet être des réservoirs de biodiversité ou des corridors écologiques ou les deux à la fois. Par ailleurs, si l'on considère une continuité écologique comme une enveloppe, les zones humides y participent ainsi essentiellement sous la forme de pas japonais pour lesquels il faudra surtout s'intéresser à leur qualité et à leur densité plutôt qu'à leur contiguïté.

En tant que milieux situés sur le littoral, les ZHL ont une position plus particulière encore et à nouveau double. Si l'on considère le littoral transversalement, les ZHL jouent un rôle majeur de transition entre continent et mer. Déjà initialement mi-terrestres/mi-aquatiques, les ZH situées sur le littoral deviennent alors en quelques sortes des doubles écotones, constituant des charnières entre les milieux terrestres, d'eau douce et d'eau marine. Dans le même temps, le littoral peut être aussi pris dans son sens longitudinal. Avec cet angle de lecture, les ZHL participent alors au chapelet de milieux naturels formant l'axe côtier. A cette échelle, elles sont fondamentales pour certains déplacements comme la migration de l'avifaune.

Suivi par télédétection des habitats et de la continuité écologique dans les marais, lagunes et baies atlantiques

Virginie Lafon[a], Aurélie Dehouck[a], Nicolas Baghdadi[b], Guillaume Clos[c], Danielle Ducrot[c], Samantha Yeo[d], Marie-Lise Benot[d], Didier Allard[d], Cécile Curti[a], Pierre-Guy Sauriau[e], Alain Lechene[f]

[a] *I-SEA, Bordeaux TechnoWest, Mérignac*
[b] *IRSTEA, TETIS, Maison de la Télédétection, Montpellier*
[c] *CESBIO, Toulouse*
[d] *BIOGECO, Université de Bordeaux, Talence*
[e] *LIENSs, Université de La Rochelle, La Rochelle*
[f] *IRSTEA, Cestas*

virginie.lafon@i-sea.fr

A l'interface entre terre et mer, les zones humides littorales sont des environnements dont le fonctionnement écosystémique est contraint par les forçages climatiques et anthropiques. Par le biais des directives européennes et des plans de gestion, ces milieux sont suivis et cartographiés à échéance régulière dans le but de dresser leur état écologique. Différentes stratégies de cartographie basées sur l'exploitation d'images satellite peuvent ainsi être adoptées selon les objectifs à atteindre : (1) cartographie exhaustive des faciès/habitats intertidaux (type Natura 2000), (2) cartographie de l'herbier à *Zostera noltii* (Directive Cadre sur l'Eau), (3) suivi de l'évolution naturelle des paysages et de la végétation en lien avec des événements accidentels ou volontaires (actions de dépoldérisation),...

Ainsi, une approche multi-temporelle multi-source combinant imagerie optique (SPOT-5, Pléiades) et SAR (TerraSAR-X) est développée sur les façades atlantiques littorales dans le but de produire une cartographie de la biodiversité des estrans intertidaux. Cette stratégie de classification exploite la richesse spectrale des deux types d'image et la variabilité saisonnière des signatures radiométriques en particulier celles des plantes du schorre et des herbiers de zostères.

Pour la cartographie de l'état de l'herbier tel que requis par le suivi DCE, une classification hiérarchique fondée sur une image optique multispectrale estivale est préférée. Elle exploite directement des observations de terrain synchrones (classes de taux de recouvrement de l'herbier) qui servent à la calibration empirique de l'arbre de décision. Cette approche a été mise en œuvre avec succès pour la réalisation de la cartographie de l'état de l'herbier de zostères du Bassin d'Arcachon en 2012, puis des estrans de Marennes Oléron et de l'île de Ré en 2014.

Les données Pléiades sont également exploitées dans le suivi de la dépoldérisation naturelle de l'ile Nouvelle située dans l'estuaire de la Gironde. Des scènes SPOT-5 d'archive précédant la tempête Xynthia (février 2010) et des images Pléiades post-événement ont été réunies pour retracer le film de l'évolution de l'ile suite à la rupture des digues, et suivre la transformation des anciennes terres agricoles en vasières et marais littoral.

Les images Pléiades ont enfin été utilisées pour réaliser une cartographie fine des communautés végétales des prés-salés de la réserve naturelle d'Arès Lège Cap Ferret, en s'appuyant sur la signature radiométrique de la phénologie des plantes.

Ces exemples variés montrent la puissance de l'outil télédétection pour inventorier les zones humides et leur biodiversité végétale. Ce mode d'observations est également pertinent pour identifier et caractériser des continuités écologiques.

Caractérisation des nurseries de poissons dans les lagunes et rôle de la continuité écologique, cas de la lagune de Salses-Leucate

Jérémy Pastor[1], Pauline Robvieux[1], Adrien Cheminée[1], Laurence Fonbonne[2], Philippe Lenfant[1]

[1] *Centre de Formation et de Recherche sur les Environnements Méditerranéens, UMR 5110 UPVD-CNRS - CREM, Le Barcarès*
[2] *Syndicat mixte RIVAGE, Leucate*

jeremy.pastor@univ-perp.fr

Situées entre terre et mer, les lagunes sont des milieux d'une grande richesse écologique mais également d'une grande fragilité, subissant notamment de multiples pressions anthropiques. Les habitats spécifiquement présents dans les lagunes ont différentes fonctions écologiques essentielles au déroulement du cycle de vie de plusieurs espèces de poissons marins. Différentes études menées dans les lagunes du Golfe du Lion montrent de fortes densités de juvéniles de différentes espèces de poissons, suggérant une fonction de nurserie. Il parait donc primordial de réaliser un état des lieux complet de la fonctionnalité des habitats essentiels pour les poissons (distribution des habitats, état de santé, juvéniles associés, …) de ces lagunes. Une cartographie des habitats et l'évaluation de leur valeur de nurserie dans la lagune de Salses-Leucate sera réalisée dans un premier temps avant d'élargir ce protocole à d'autres lagunes du pourtour méditerranéen. Cette étude fait partie du programme ETINCELLE en cours de montage financier.

Afin que les lagunes puissent assurer cette fonction de nurserie, il est indispensable que la continuité écologique soit assurée avec le milieu marin. Cela afin de permettre l'arrivée de juvéniles dans leur nurserie lagunaire, mais également de permettre leur retour en mer. Cette continuité lagune-mer est normalement assurée par les graus (canaux permanents ou intermittents reliant mer et lagune). Une étude réalisée durant 3 années dans la lagune de Salses-Leucate montre que les profondes modifications apportées à ces canaux ont entrainé la perte de fonction de nurserie de cette lagune pour certaines espèces de poisson.

Comment mieux collecter et bancariser dans un contexte de mutualisation des données ?

Inventaire des ouvrages estuariens et des projets écologiques en Pays de la Loire

Timothée Besse

Loire Grands Migrateurs (Logrami)

timothee.besse@logrami.fr

Alors que les arrivées de civelles sur nos côtes sont réduites, un certain nombre d'obstacles sont situés dans les estuaires et peuvent aggraver la réduction des populations en amont. L'intérêt porté aux ouvrages à la mer est justifié par le fait que leur perméabilité conditionne le recrutement d'anguille ainsi que l'accès aux milieux nécessaires à leur croissance.

La restauration de la continuité écologique sur les ouvrages soumis à marée est une priorité du PLAGEPOMI Loire. C'est dans ce cadre que le Tableau de bord Anguille du bassin de la Loire travaille en collaboration avec les gestionnaires d'ouvrage soumis à marée, les administrations et les structures de recherche afin de trouver des solutions adaptées à chaque contexte.
Portée par la demande d'appui méthodologique exprimée par les gestionnaires d'ouvrages au cours des ateliers organisés dans le cadre de ce réseau d'acteurs, cette dynamique a permis de réaliser :

1. Un état des lieux des ouvrages soumis à marée sur les estuaires de la Loire et des fleuves côtiers vendéens ;
2. Un état d'avancement des projets et expérimentations de restauration de la continuité écologique sur ces ouvrages et des ouvrages non encore concernés par un projet de restauration de la CE.

Cet inventaire est basé sur l'information recueillie lors des groupes de travail et d'entretiens qui ont servi à mettre en lumière les actions non identifiées précédemment ainsi qu'à compléter et clarifier les autres. Ces entretiens ont permis également de comprendre le choix des solutions mises en œuvre ainsi que l'avancement de ces projets.

Comment mieux collecter et bancariser dans un contexte de mutualisation des données ?

Référentiel des Obstacles à l'Écoulement / Information sur la Continuité Écologique

Vincent Marty

Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (Onema)

vincent.marty@onema.fr

L'Onema a construit un référentiel sur les obstacles à l'écoulement à l'échelle nationale qui sert aujourd'hui de base de travail avec l'ensemble des partenaires sur la problématique des cours d'eau notamment. Adossée à un outil en ligne (Geobs) la construction de ce référentiel a été initiée par l'agrégation de bases, poursuivie par une validations des données élémentaires (position, type, nom…). Atteignant aujourd'hui plus de 80 000 obstacles, il est utilisé notamment par les personnes en charge des dossiers traitant de la continuité écologique.

Afin de compléter les informations de ce référentiel, le protocole ICE (Information sur la Continuité Ecologique) permet de bancariser des données de dimension des ouvrages et de leur configuration.
ROE et ICE sont donc deux exemples de mise en commun et de récolte de données à grande échelle ayant des objectifs complémentaires au service de nombreux acteurs de l'Eau.

Comment mettre en place un réseau de sites répondant aux besoins des acteurs ?

Suivi de la recolonisation des anguilles dans les marais à poissons de la Seudre (17)

Éric Buard[1], Loïc Anras[2]

[1] *Cellule Migrateurs Charente Seudre (EPTB Charente-CREAA-Groupement Fédérations de Pêche de Poitou-Charentes)*
[2] *Forum des Marais Atlantiques (FMA)*

eric.buard.creaa@orange.fr - lanras@forum-marais-atl.com

Les pêches d'anguilles dans les fossés à poissons de la Seudre étaient réalisées autrefois par vidange et curage manuel très régulier.
En lien avec la chute d'abondance des civelles, les niveaux moyens de production d'anguilles ont chuté dans ces milieux littoraux, de 500 à 150 kg/ha entre les années 60 et les années 80. Cette chute de rendement s'est traduite par un moindre intérêt pour l'entretien des fossés et en 1980, la moitié des fossés étaient considérées à l'abandon. Dès 1995, des propriétaires ont voulu restaurer leurs fossés à poissons. Et c'est en 2009 que les premiers travaux de réhabilitation (curage et rénovation des ouvrages) ont pu être financés. Aujourd'hui, 4 ans de travaux chez 31 propriétaires partenaires ont permis un dévasement de 54 km de fossés et la réhabilitation de 37 prises d'eau.
Suite à une demande de propriétaires, la Cellule Migrateurs Charente Seudre a mis en place un suivi, sur 5 ans, de la recolonisation par l'anguille des fossés réhabilités. Un état initial avant travaux a été réalisé sur six fossés suivi de pêches au verveux de maille 6 mm en juin sur les 4 années suivantes.

Avant les travaux, les fossés apparaissent très envasés et peuplés d'anguilles de 30-45 cm, la biomasse totale moyenne étant évaluée à 122 kg/ha. Après 2 ans, les biomasses estimées rattrapent l'état initial (120 kg/ha) avec toujours une dominance de la gamme de taille des 30-45 cm. Enfin, après 4 ans, les densités semblent stagner (139 kg/ha en moyenne) avec une majorité de 30-45 cm mais aussi la réapparition des anguilles supérieures à 45 cm. La recolonisation apparaît donc rapide.

Comment mettre en place un réseau de sites répondant aux besoins des acteurs ?

État de conservation des lagunes

Sonia Bertrand

Conservatoire d'espaces naturels Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées

sonia.bertrand@cenlr.org

Dans le cadre de la retranscription de la politique européenne Natura 2000 et sous la coordination générale du Muséum National d'Histoire Naturelle, le **Pôle-relais lagunes méditerranéennes a été chargé de contribuer à l'élaboration d'une méthodologie d'évaluation de l'état de conservation de l'habitat « 1150-2* : lagunes côtières méditerranéennes »**.

Ce projet, sous maîtrise d'ouvrage du Conservatoire d'espaces naturels du Languedoc-Roussillon, a été mené en collaboration avec les services de l'Etat (DREAL LR) et plusieurs experts parmi lesquels la Tour du Valat, l'OEC, Universités, opérateurs Natura 2000…

Après 2 années de réflexion, de tests-terrain une première version de la méthodologie a été rédigée.
En 2014-2015, **le Syndicat mixte des étangs littoraux (Siel) a testé la méthodologie à l'échelle du territoire des étangs Palavasiens : chapelet de 9 lagunes permanentes auquel s'ajoutent 350 pièces d'eau temporaires**. Les résultats de ce travail en cours et réalisé en collaboration avec le Pôle-relais lagunes méditerranéennes et le CEN L-R, **doivent permettre de réajuster la méthodologie et la compléter avec des outils standardisés**. Pour cela un groupe d'experts et de scientifiques doit se réunir courant juin 2016.

Une version finale de la méthodologie devrait pouvoir être diffusée à l'ensemble des gestionnaires de la façade méditerranéenne en 2017. A terme elle devrait s'intégrer dans une évaluation plus globale intégrant les services rendus et la fonctionnalité des milieux.

Ainsi, l'application de la méthodologie à l'échelle d'un réseau de sites étendu permettra d'approfondir les connaissances sur les lagunes côtières, les « comparer » entre elles, mettre à jour leur superficie exacte sur le littoral, suivre leur état de conservation, proposer des actions de restauration et améliorer les continuités écologiques.

La présentation exposera ce travail en s'attachant à valoriser le rôle du réseau d'acteurs et l'intérêt du réseau de sites dans la démarche menée et dans ses applications.

Quelles clés pour un développement durable de nos territoires ?

Une gestion à travers un document unique

Marie Granier

Parc naturel régional Camargue

eau@parc-camargue.fr

Le delta du Rhône, isolé du fleuve et de la mer par des endiguements depuis près de deux siècles, comporte de multiples enjeux écologiques et humains, dans un contexte global d'élévation du niveau de la mer. Ce sont autant de défis à relever pour les nombreux acteurs de ce territoire, et à prendre en compte dans les documents de programmation ou de gestion qui visent à assurer la préservation des milieux lagunaires et littoraux et à concilier celle-ci avec le maintien de certains usages.
La question cruciale de la continuité biologique, hydraulique et sédimentaire est posée non seulement sur chacun des sites gérés au cœur du delta, mais encore davantage à une plus large échelle intégrant les territoires environnants.

Afin de disposer d'une vision globale de l'état des eaux et des milieux et de leur évolution, le Parc naturel régional de Camargue coordonne et anime la mise en place d'un réseau partenarial de suivi qui comporte près de vingt descripteurs quantitatifs, qualitatifs, biologiques et littoraux. Depuis 2014, les partenaires locaux ont été impliqués dans la définition concertée des paramètres et des points de suivi à intégrer au réseau.

L'étape suivante du projet est le développement d'une application informatique qui devra permettre une mise en commun des données collectées par chaque partenaire du réseau tout en répondant aux besoins propres à chacun. Cet outil comprendra des modules d'extraction et de valorisation des données qui serviront à mettre en perspective l'influence de paramètres divers, parfois suivis par des acteurs différents.
Sur le thème de la continuité écologique, il sera particulièrement intéressant de pouvoir traiter et croiser, par exemple, les informations relatives à la gestion quotidienne des deux pertuis avec celles des niveaux d'eau, avec les données de suivi de la passe-piège à civelles ou les inventaires biologiques en mer et lagunes.

Quelles clés pour un développement durable de nos territoires ?

Articulation entre différents documents territoriaux sur le territoire Adour aval

Marie Bareille

Institution Adour

adouraval@institution-adour.fr

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Adour aval, porté par l'Institution Adour, est en phase d'élaboration. Son émergence est le fruit d'un travail des élus locaux qui ont initialement conduit une étude de faisabilité du SAGE sur ce territoire aux côtés des services de l'Etat et de ses établissements publics.

La mise en place du SAGE a été justifiée par l'existence d'enjeux majeurs liés à l'eau et aux milieux aquatiques sur l'estuaire de l'Adour et ses affluents. Il doit s'intégrer à présent dans un contexte de démarches, outils et projets existants dont il doit tenir compte. L'enjeu pour les acteurs locaux réunis au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE) est donc de construire ce nouvel outil en cohérence et en complémentarité avec les démarches existantes sur les questions liées à l'aménagement et à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques.

A travers trois exemples thématiques, l'articulation entre les travaux d'élaboration du SAGE et les autres outils, documents ou projets territoriaux sera développée :

- Le SAGE comme opportunité de renforcer le lien entre les politiques publiques de l'eau et de l'aménagement du territoire ; lien avec les documents d'urbanisme ;
- Le SAGE pour une vision globale et uniformisée de la gestion des inondations ; complémentarité avec les autres outils de gestion des inondations ;
- Le SAGE comme un outil de valorisation et de renforcement des projets locaux sur la continuité écologique.

LISTE DES PARTICIPANTS

ALLOU Sabine
CREN Poitou-Charentes
Quai de l'Hermione
17300 ROCHEFORT – FRANCE
Tél. : +33 (0)5 46 84 72 08
allou@cren-poitou-charentes.org

ANRAS Loïc
Pôle eau environnement
Forum des Marais Atlantique
Quai Eaux Vives
17300 ROCHEFORT – FRANCE
Tél. : +33 (0)5 46 87 80 33
lanras@forum-marais-atl.com

ARLOT Pascal
Environnement
SMDA
54, rue de la Rivière
11100 BAGES – FRANCE
pascana@laposte.net

ARNASSANT Stéphan
Parc naturel régional de Camargue
Mas du Pont de Rousty
13200 ARLES – FRANCE
Tél. : +33 (0)4 90 97 10 40
s.arnassant@parc-camargue.fr

AUSCHER Isabelle
DREAL
Allées de Montmorancy
34000 MONTPELLIER – FRANCE
Tél. : +33 (0)4 34 46 66 85
isabelle.auscher@developpement-durable.gouv.fr

AZEMA Julien
Environnement
Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée
ZI le Causse
22, avenue du 3e Millénaire
34630 SAINT-THIBÉRY – FRANCE
Tél. : +33 (0)4 99 47 48 72
j.azema@agglohm.net

BAISEZ Aurore
Lograni
8, rue de la Ronde
03500 SAINT-POURÇAIN-SUR-SIOULE
FRANCE
Tél. : +33 (0)9 54 03 62 14
aurore.baisez@lograni.fr

BAREILLE Marie
Institution Adour - EPTB
CG des Landes
23, rue Victor Hugo
40000 MONT-DE-MARSAN Cedex – FRANCE
Tél. : +33 (0)5 59 46 51 87
adouraval@institution-adour.fr

BARRACOU David
Migradour
74, route de la Chapelle de Rousse
64290 GAN – FRANCE
Tél. : +33 (0)5 59 98 07 24
david.barracou@migradour.com

BARRAL Claude
EPTB Vidourle
11, cours de Gebelin
Immeuble le Neuilly - 2e étage
30000 NÎMES – FRANCE
Tél. : +33 (0)4 66 01 70 20
cbarral@herault.fr

BARRÉ Nathalie
Pôle-relais lagunes méditerrannéennes
Tour du Valat
Le Sambuc
13200 ARLES – FRANCE
Tél. : +33 (0)4 90 97 29 56
barre@tourduvalat.org

BAUCHET Philippe
Site de Montpellier
Région LRMP
Hôtel de Région
201, avenue de la Pompignane
34064 MONTPELLIER – FRANCE
Tél. : +33 (0)4 67 22 80 32
philippe.bauchet@regionlrmp.fr

BEAUDELIN Patrice
Direction de l'écologie
Division eau et milieux aquatiques
DREAL LRMP
1, rue de la Cité Administrative
Bâtiment G - CS 80002
31074 TOULOUSE – FRANCE
Tél. : +33 (0)5 61 58 65 65
patrice.beaudelin@developpement-durable.gouv.fr

BEAUDELIN Patricia
Connaissance
Agence eau Adour Garonne
90, rue du Frétera
31500 TOULOUSE – FRANCE
Tél. : +33 (0)5 61 36 82 29
pbeaudelin@gmail.com

BEAULATON Laurent
Pôle Onema Inra
Onema - GRISAM
65, rue Saint-Brieuc
35042 RENNES Cedex – FRANCE
laurent.beaulaton@onema.fr

BERTRAND Jean-Gilles
Direction environnement et eau
Perpignan-Méditerranée Métropole
11, boulevard Saint-Assiscle
66000 PERPIGNAN Cedex 2064 – FRANCE
Tél. : +33 (0)4 68 08 61 06
jg.bertrand@perpignan-mediterranee.org

BERTRAND Julie
Adena
Grand Clavelet
Route de Sète
34300 AGDE – FRANCE
adena.conservateur@espaces-naturels.fr

BERTRAND Sonia
Conservatoire d'espace naturels LR
26, allée de Mycènes
Immeuble le Thèbes
34000 MONTPELLIER – FRANCE
Tél. : +33 (0)4 67 02 64 97
sonia.bertrand@cenlr.org

BESSE Timothée
Tableaux de bord migrateurs Loire
Lograni
Université de Rennes 1 - URU420
Campus Beaulieu - Bâtiment 25
35042 RENNES – FRANCE
Tél. : +33 (0)2 23 23 69 36
timothee.besse@lograni.fr

BOBIN Mathieu
Service milieux aquatiques
Agence de l'eau Seine Normandie
1, rue de la Pompe
CS 70087
14203 HÉROUVILLE-SAINT-CLAIR – FRANCE
Tél. : +33 (0)2 31 46 20 82
bobin.mathieu@aesn.fr

BONNEFOY Audrey
MTP
AERMC
219, rue le Titien
34000 MONTPELLIER – FRANCE
Tél. : +33 (0)4 26 22 32 35
audrey.bonnefoy@eaurmc.fr

BOSCH Jérémy
BRL Ingénierie
1105, avenue Pierre Mendès France
BP 94001
30001 NÎMES – FRANCE
Tél. : +33 (0)4 66 87 52 83
jeremy.bosch@brl.fr

BOURBON Benoit
MEEM/DPMA
Tour Séquoïa
92055 PARIS-LA DÉFENSE – FRANCE
Tél. : +33 (0)1 40 81 99 76
benoit.bourbon@developpement-durable.gouv.fr

BOYCE Magali
Pôle relais lagunes méditerranéennes
CEN LR
1025, avenue Henri Becquerel
34000 MONTPELLIER – FRANCE
Tél. : +33 (0)4 67 02 21 30
pole.lagunes.lr@cenlr.org

BUTLEN Jean-Baptiste
CGEDD
MEEM
Tour Séquoïa
92055 PARIS-LA-DÉFENSE Cedex – FRANCE
Tél. : +33 (0)1 40 81 32 95
jean-baptiste.butlen@developpement-durable.gouv.fr

CAESSTEKER Pierre
Direction Générale – DCUAT
Onema
5, square Félix Nadar
94300 VINCENNES – FRANCE
Tél. : +33 (0)1 45 14 88 87
pierre.caessteker@onema.fr

CARDON Jean-Michel
Direction Générale – DCUAT
Onema
4, square Félix Nadar
94300 VINCENNES – FRANCE
Tél. : +33 (0)1 45 14 40 93
jean-michel.cardon@onema.fr

CARTIER Sylvie
Markedia
Parc Saint-Christophe
10, avenue de l'Entreprise
95865 CERGY-PONTOISE Cedex – FRANCE
Tél. : +33 (0)1 34 24 31 46
sylvie.cartier@markedia.net

CECILIOT Éric
DCUAT
Onema
36, rue de la Résistance
82000 MONTAUBAN – FRANCE
eric.ceciliot@onema.fr

CHAUVELON Philippe
Fondation Tour du Valat
Le Sambuc
13200 ARLES – FRANCE
Tél. : +33 (0)4 90 97 29 72
chauvelon@tourduvalat.org

CHEMIN Paul
Direction Ecologie
DREAL LRMP
1, rue de la Cité Administrative
CS 80002
Site Richter de Montpellier
31074 TOULOUSE Cedex 9 – FRANCE
Tél. : +33 (0)4 34 46 66 15
paul.chemin@developpement-durable.gouv.fr

CHEVET Fabien
Association Initiative Europe Conseil
14, rue Berlioz
13006 MARSEILLE – FRANCE
Tél. : +33 (0)4 91 62 97 44
iec@initiatives-europe.org

CLÉMENT Dominique
Aude Nature
Chemin de Mandirac
Domaine de Fringuet
11100 NARBONNE – FRANCE
aude.nature@orange.fr

COJAN Isabelle
SLBLB/Délégation de bassin Loire-Bretagne
DREAL de Bassin
5, avenue de Buffon
CS 96407
45064 ORLÉANS Cedex 2 – FRANCE
Tél. : +33 (0)2 36 17 41 59
isabelle.cojan@developpement-durable.gouv.fr

CORRE Jérémie
Normandie Grands Migrateurs
3, rue de Bruxelles
14120 MONDEVILLE – FRANCE
jcorre.ngm@gmail.com

CREPIN Daniel
Conservatoire d'espaces naturels du LR
26, allée de Mycènes
Immeuble le Thèbes
34000 MONTPELLIER – FRANCE
daniel.crepin1@aliceadsl.fr

CRESPO Boris
Environnement
Syndicat mixte du Delta de l'Aude
3, rue de Jonquières
11100 NARBONNE – FRANCE
boris.crespo.smda@orange.fr

DALBIN Dominique
Réseau gestion et protection de l'eau
MAAF/DGER
LPA Honoré de Balzac
34170 CASTELNAU-LE-LEZ – FRANCE
Tél. : +33 (0)6 07 40 10 16
dominique.dalbin@educagri.fr

DALOZ Aurélien
ATEN
2, place Viala
34060 MONTPELLIER – FRANCE
Tél. : +33 (0)4 67 09 04 13
aurelien.daloz@aten.espaces-naturels.fr

DE BOISVILLIERS Marie
L'Avion Jaune
1, chemin du Fescau
34980 MONTFERRIER SUR LEZ
Tél. : +33 (0)4 67 06 93 83
marie.deboisvilliers@lavionjaune.fr

DEL CORSO Marc
Mission développement durable
Métropole Aix-Marseille-Provence
Chemin du Rouquier
13800 ISTRES – FRANCE
Tél. : +33 (0)4 42 11 16 75
marc.delcorso@ouestprovence.fr

DEMANGE Hervé
Onema
55, chemin du Mas de ma Tour
34790 GRABELS – FRANCE
Tél. : +33 (0)4 67 10 76 61
herve.demange@onema.fr

DESVAUX Lucie
Cohérence et évaluation des plans de gestion
PNR Narbonnaise en Méditerranée
1, rue Jean Cocteau
11130 SIGEAN – FRANCE
lucie.desvaux@hotmail.fr

DIAZ Camille
CPIE Bassin de Thau
Route des Salins
34140 MÈZE – FRANCE
Tél. : +33 (0)9 72 54 67 05
c.diaz@cpiebassindethau.fr

DIDIER Geoffrey
Syndicat du bassin du Lez
Domaine de Restinclières
34730 PRADES-LE-LEZ – FRANCE
Tél. : +33 (0)4 99 62 09 62
gd.syble@gmail.com

DORTEL Fabrice
Eaux-Risques et Nature
DDTM Hérault
Bâtiment Ozone
181, place Ernest Granier
CS 60 556
34064 MONTPELLIER Cedex 02 – FRANCE
Tél. : 04 34 46 62 24
fabrice.dortel@herault.gouv.fr

DUNCOMBE Marc
Conservatoire du littoral
La Corderie Royale
17306 ROCHEFORT – FRANCE
Tél. : +33 (0)5 46 84 72 43
m.duncombe@conservatoire-du-littoral.fr

DUPRÉ-LA-TOUR Jeanne
Fédération des conservatoires d'espaces naturels
CEN Rhône-Alpes Maison Forte
2, rue des Vallières
69390 VOURLES – FRANCE
Tél. : +33 (0)4 72 31 84 50
jeanne.duprelatour@reseau-cen.org

DUSFOUR Marie-Laurence
Espaces naturels et biodiversité
Région LRMP
201, avenue de la Pompignane
34064 MONTPELLIER – FRANCE
Tél. : +33 (0)4 67 22 68 99
marie-laurence.dusfourd@regionlrmp.fr

FABREGA Hélène
Syndicat mixte des étangs littoraux
Salines de Villeneuve
Chemin des Salins
34750 VILLENEUVE-LÈS-MAGUELONE
FRANCE
helene.fabrega@siel-lagune.org

FERRERE Ghislaine
DGALN/DEB/Bureau des milieux aquatiques
MEEM
Tour Sequoïa
DGALN - DEB - EN4 - 3e étage - bureau 03
92055 PARIS-LA DÉFENSE Cedex – FRANCE
Tél. : +33 (0)1 40 81 31 30
ghislaine.ferrere@developpement-durable.gouv.fr

FLAUTRE Catherine
MEEM
Tour Séquoïa
92055 PARIS-LA DÉFENSE – FRANCE
scath@me.com

FORTUNÉ-SANS Kattalin
Pôle lagunes et zones humides
Parc naturel régional de la Narbonnaise
1, rue Jean Cocteau
11130 SIGEAN – FRANCE
Tél. : +33 (0)4 68 44 17 60
k.fortune@parc-naturel-narbonnaise.fr

FOULC Ludovic
Salines de Villeneuve
CEN LR
Domaine des Salines
Chemin des Salins
34750 VILLENEUVE-LÈS-MAGUELONE
FRANCE
Tél. : +33 (0)4 67 13 88 57
salines_de_villeneuve@cenlr.org

FRICARD Antoine
Assainissement et milieux aquatiques
Agence régionale pour l'environnement PACA
Aix-La-Duranne
240, rue Léon Foucault - CS 10432
13591 AIX-EN-PROVENCE – FRANCE
Tél. : +33 (0)4 42 90 90 96
a.fricard@arpe-paca.org

GALLAIS Régis
Cellule technique
ONCFS
147, route de Lodève
34990 JUVIGNAC – FRANCE
Tél. : +33 (0)4 67 10 78 00
regis.gallais@oncfs.gouv.fr

GARNIER Claire-Cécile
Direction de l'eau et de la biodiversité
Ministère de l'environnement
1, place Carpeaux
Tour Séquoïa
92055 PARIS-LA DÉFENSE – FRANCE
Tél. : +33 (0)1 40 81 30 79
claire-cecile.garnier@developpement-durable.gouv.fr

GAUTHIEZ François
Département appui aux politiques publiques
Agence des Aires Marines Protégées
16, quai de la Douane
CS 42932
29229 BREST Cedex 2 – FRANCE
Tél. : +33 (0)2 98 33 89 16
francois.gauthiez@aires-marines.fr

GILLIOZ Lucie
Fédération régionale des chasseurs
1039, rue Georges Melies
34000 MONTPELLIER – FRANCE
n2k-frclr@orange.fr

GINESTE Hélène
DREAL LRMP
Service déconcentré de l'Etat
1 rue de la Cité Administrative – CS 80002
Bâtiment G - bureau 208
31074 TOULOUSE Cedex 9 – FRANCE
Tél. : +33 (0)5 61 58 50 49
helene.gineste@developpement-durable.gouv.fr

GJINI Jacques
Migradour
74, route de la Chapelle de Rousse
64290 GAN – FRANCE
Tél. : +33 (0)5 59 98 07 24
jacques.gjini@migradour.com

GRAILLE Chantal
Délégation de Montpellier
Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
219, rue le Titien
CS 59549
34961 MONTPELLIER Cedex 2 – FRANCE
Tél. : +33 (0)4 26 22 32 21
chantal.graille@eaurmc.fr

GRANIER Marie
Pôle eau et développement rural
Parc naturel régional de Camargue
Mas du Pont de Rousty
13200 ARLES – FRANCE
eau@parc-camargue.fr

GRILLAS Célia
Conservation des espèces et des milieux
Parc naturel régional de Camargue
Mas du Pont de Rousty
13200 ARLES – FRANCE
c.grillas@parc-camargue.fr

GUIOT Mélanie
Environnement et stratégie des territoires
Cerema
105, rue Marconi
34000 MONTPELLIER – FRANCE
Tél. : +33 (0)4 67 20 90 43
melanie.guiot@cerema.fr

GWENAËLLE Faucon
Nature et développement durable
Mairie de Lattes
Maison de la nature
Chemin des étangs
34970 LATTES – FRANCE
Tél. : +33 (0)4 67 22 12 44
nature@ville-lattes.fr

HAYOT Céline
Service Parc et biodiversité
Région PACA
27, place Jules Guesde
13481 MARSEILLE Cedex 20 – FRANCE
Tél. : +33 (0)4 91 57 50 57
chayot@regionpaca.fr

HÉNAULT Isabelle
Déléguée à l'environnement
Activité patrimoniale
Mairie
Avenue de la République
13460 SAINTES-MARIES-DE-LA-MER
FRANCE
Tél. : +33 (0)4 90 97 80 05
dgs@lessaintesmaries.fr

HENRY DE VILLENEUVE Caroline
DREAL Rhône-Alpes
5, place Jules Ferry
69453 LYON Cedex 6 – FRANCE
Tél. : +33 (0)4 26 28 65 79
caroline.henry-de-villeneuve@developpement-durable.gouv.fr

HÉRAULT Thomas
CREN Poitou-Charentes
1, quai de l'Hermione
17300 ROCHEFORT – FRANCE
Tél. : +33 (0)5 46 84 72 08
herault@cren-poitou-charentes.org

JALBERT Jean
Fondation Tour du Valat
Le Sambuc
13200 ARLES – FRANCE
Tél. : +33 (0)4 90 97 29 60
jalbert@tourduvalat.org

KERFOUF Ahmed
Laboratoire mer, molécules et santé
EA 20160
Université du Maine
Avenue Olivier Messiaen
72085 LE-MANS Cedex 9 – FRANCE
Tél. : +33 (0)2 43 83 35 51
kerfoufahmed@yahoo.fr

KERJEAN Lucie
Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée
39, boulevard de Verdun
CS 30567
34536 BÉZIERS – FRANCE
Tél. : +33 (0)4 99 41 33 89
luciekerjean@beziers-mediterranee.fr

LABAT Catherine
Service des voies d'eau
Conseil Départemental
4, avenue Louis Bachelar
17300 ROCHEFORT – FRANCE
Tél. : +33 (0)5 46 87 88 61
catherine.labat@charente-maritime.fr

LAFON Virginie
R&D et applications spaciales
I-SEA
Bordeaux TechnoWest
25, rue Marcel Issartier
33700 MÉRIGNAC – FRANCE
virginie.lafon@i-sea.fr

LANGEVINE Agnès
Région LRMP
Hôtel de Région
Site Toulouse
31406 TOULOUSE Cedex 9 – FRANCE
Tél. : +33 (0)5 61 33 50 50
agneslangevine@orange.fr

LAROCHE Juliette
Cerema
105, rue Marconi
34000 MONTPELLIER – FRANCE
Tél. : +33 (0)4 67 20 90 40
juliette.laroche@cerema.fr

LASICA Yanick
Fédération Française Professionnels Pierre Sèche
BP 20101
34002 MONTPELLIER Cedex 01 – FRANCE
Tél. : +33 (0)4 67 65 73 75
lasica@wanadoo.fr

LASSALI Didier
Service Départemental de l'Hérault
Onema
Mas de Carles
34800 OCTON – FRANCE
didier.lassali@onema.fr

LASSUS-DEBAT Aurélie
Parc naturel régional de Camargue
Mas du Pont de Rousty
13200 ARLES – FRANCE
Tél. : +33 (0)4 90 97 10 40
suivi.eau@parc-camargue.fr

LEBEL Isabelle
Association Migrateurs Rhône-Méditerranée
ZI Nord
Rue André Chamson
13200 ARLES – FRANCE
Tél. : +33 (0)4 90 93 98 06
isa.lebel@migrateursrhonemediterranee.org

LEVY Mélanie
Fédération départementale des chasseurs du Gard
182, route de Sauve
30910 NÎMES – FRANCE
Tél. : +33 (0)4 66 62 11 11
levy@fdc30.fr

LOMBARD Antoine
Sous-direction espaces naturels
MEEM
Tour Séquoïa
92055 PARIS-LA DÉFENSE Cedex – FRANCE
Tél. : +33 (0)1 40 81 30 75
antoine.lombard@developpement-durable.gouv.fr

LOMBARDINI Katia
PNR Camargue
Mas du Pont de Rousty
13200 ARLES – FRANCE
Tél. : +33 (0)4 90 97 93 95
k.lombardini@parc-camargue.fr

MAHÉ Zoé
Service Nature
DREAL LR
1, rue de la Cité administrative
CS 80002
31074 TOULOUSE Cedex 9 – FRANCE
Tél. : +33 (0)4 34 46 66 01
zoe.mahe@developpement-durable.gouv.fr

MAILHEAU Marie
Syndicat RIVAGE
Hôtel de Ville
Rue du Docteur SIDRAS
11370 LEUCATE
Tél. : +33 (0)4 68 40 44 38
marie.mailheau@mairie-leucate.fr

MARTIN Éric
Siateo
Centre Administratif
CS 70040
34131 MAUGUIO – FRANCE
Tél. : +33 (0)4 67 67 87 40
eric.martin@paysdelor.fr

MARTY Vincent
Délégation interrégionale Méditerranée
Onema
55, chemin du Mas de ma Tour
34790 GRABELS – FRANCE
Tél. : +33 (0)4 67 10 76 75
vincent.marty@onema.fr

MASSÉ Fabrice
Chicxulub
29, rue Frédéric Peyson
34000 MONTPELLIER – FRANCE
chicxulub@free.fr

MAUCLERT Virginie
Tour du Valat
Le Sambuc
13200 ARLES – FRANCE
Tél. : +33 (0)4 90 97 20 13
mauclert@tourduvalat.org

MECHIN Agnès
CEFE - CNRS
Route de Mende
34000 MONTPELLIER – FRANCE
Tél. : +33 (0)4 67 14 23 13
agnes.mechin@cefe.cnrs.fr

MIOSSEC Gilbert
Direction
Forum des marais Atlantiques
Quai aux Vivres
BP 40214
17304 ROCHEFORT – FRANCE
Tél. : +33 (0)5 46 87 80 35
gmiossec@forum-marais-atl.com

MIVIÈRE Roland
Direction environnement et eau
Perpignan-Méditerranée Métropole
11, boulevard Saint-Assiscle
66000 PERPIGNAN – FRANCE
Tél. : +33 (0)4 68 08 61 68
r.miviere@perpignan-mediterranee.org

MORICE Emmanuel
Délégation de bassin Seine-Normandie
DRIEE
4, rue de Crillon
75004 PARIS – FRANCE
Tél. : +33 (0)1 71 28 45 00
emmanuel.morice@developpement-durable.gouv.fr

MORVAN Yann
Espaces naturels
Conseil Départemental
1000, rue d'Alco
34087 MONTPELLIER – FRANCE
Tél. : +33 (0)4 67 67 59 15
ymorvan@herault.fr

NION Natacha
DGA DEIE/PEE
Conseil Départemental
1000, rue d'Alco
34087 MONTPELLIER Cedex 4 – FRANCE
Tél. : +33 (0)4 67 67 64 11
nnion@herault.fr

PASTOR Jérémy
UMR 5110 CEFREM
Université de Perpignan Via Domitia
Centre de recherche sur les
écosystèmes marins
Impasse Solarium
66420 LE-BARCARÈS – FRANCE
Tél. : +33 (0)4 68 29 55 89
jeremy.pastor@univ-perp.fr

PEIFFER Nicolas
Ardam
Parc Technologique et Environnemental
Route des Salins
34140 MÈZE – FRANCE
nicolaspeiffer@ardam.fr

PETEGNIEF Loïc
Pôle espaces naturels
Mairie
195, rue des Médards
30240 LE-GRAU-DU-ROI – FRANCE
Tél. : +33 (0)4 66 51 84 86
loic.petegnief@gmail.com

PETIT Katell
CNIDE
Office internationale de l'eau
15, rue Edouard Chamberland
87065 LIMOGES Cedex – FRANCE
Tél. : +33 (0)5 55 11 47 90
k.petit@oieau.fr

PFLEGER Camille
Pôle lagunes et zones humides
PNR Narbonnaise en Méditerranée
1, rue Jean Cocteau
11130 SIGEAN – FRANCE
c.pfleger@parc-naturel-narbonnaise.fr

PLANCKE Nicole
Mairie
Avenue de Montpellier
CS 11010
34973 LATTES Cedex – FRANCE
Tél. : +33 (0)4 67 99 77 77
planckenicole@gmail.com

PLANE Colette
Géodiag
233, avenue Théroigne de Méricourt
34000 MONTPELLIER – FRANCE
co.rail@yahoo.fr

POULAIN Patricia
DCSI Connaissance
AEAG
90, rue du Feretra
31078 TOULOUSE Cedex – FRANCE
Tél. : +33 (0)5 61 36 37 38
pbeaudelin@gmail.com

RAILLARD Caroline
Géodiag
9, avenue Saint-John-Perse
64140 BILLÈRE – FRANCE
caroraillard@hotmail.fr

REYNE Guilhem
GMAOH
Montpellier Métropole
50 Place de Zeus
34961 MONTPELLIER
g.reyne@montpellier3m.fr

RICODEAU Emmanuel
Sd de l'Herault
Onema
Mas de Carles
34800 OCTON – FRANCE
Tél. : +33 (0)4 67 88 15 54
emmanuel.ricodeau@onema.fr

ROBERT Audrey
BRL Ingénierie
1105, avenue Pierre Mendès France
BP 94001
30001 NÎMES – FRANCE
Tél. : +33 (0)4 66 87 50 74
audrey.robert@brl.fr

ROGÉ Anne
Onema
5, square Félix Nadar
94300 VINCENNES – FRANCE
Tél. : +33 (0)1 45 14 31 50
anne.roge@onema.fr

ROSSO Christophe
Pôle espaces naturels
Mairie
1, place de le Libération
30240 LE-GRAU-DU-ROI – FRANCE
Tél. : +33 (0)4 66 51 17 71
c.rosso@ville-legrauduroi.fr

ROY Laurent
Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
2-4, allée de Lodz
69007 LYON – FRANCE
Tél. : +33 (0)4 72 71 28 94
laurent.roy@eaurmc.fr

SIBERT Virginie
Bureau d'études - Prises de vues aériennes
EcOceanoDrone
25, rue Saint-Jacques
34070 MONTPELLIER – FRANCE
ecoceanodrone@gmail.com

SISSOKO Aboubakar
MEEM
28, boite postale
405 Abidjan 28
00225 ABIDJAN – CÔTE D'IVOIRE
Tél. : +22 57 72 40 777
abousissko@gmail.com

SORDELLO Romain
Service du patrimoine naturel
Muséum National d'Histoire Naturelle
36, rue de Geoffroy Saint-Hilaire
75231 PARIS Cedex 5 – FRANCE
Tél. : +33 (0)1 40 79 39 49
sordello@mnhn.fr

STOLZENBERG Nicolas
CONAPPED
La Bardoire
37150 CHISSEAUX – FRANCE
n.stolzenberg@lepecheurprofessionnel.fr

TAILLEZ Thierry
Eco-Conseil
130, rue La Fayette
75010 PARIS – FRANCE
Tél. : +33 (0)1 23 45 67 89
thierrytaillez@gmail.com

THÉRON Sébastien
Environnement
Communauté d'Agglomération
Hérault Méditerranée
22, avenue du 3e Millénaire
BP 26
34630 SAINT-THIBÉRY – FRANCE
Tél. : +33 (0)4 99 47 48 72
s.theron@agglohm.net

THOMPSON John
UMR 5175 CEFE
CEFE - CNRS
1919, route de Mende
34293 MONTPELLIER Cedex – FRANCE
john.thompson@cefe.cnrs.fr

VACQUIER Géraldine
Syndicat du bassin du Lez
Domaine de Restinclières
34730 PRADES-LE-LEZ – FRANCE
Tél. : +33 (0)4 99 62 09 52
gvacquier@gmail.com

VALADOU Bénédicte
DCUAT
Onema
5, square Félix Nadar
Hall C
94300 VINCENNES – FRANCE
Tél. : +33 (0)1 45 14 36 55
benedicte.valadou@onema.fr

VARRAUD Émilie
CPIE Bassin de Thau
Ecosite
34140 MÈZE – FRANCE
e.varraud@cpiebassindethau.fr

VERSLUYS Laurianne
Direction environnement et eau
Perpignan-Méditerranée Métropole
11, boulevard Saint-Assiscle
66000 PERPIGNAN – FRANCE
Tél. : +33 (0)4 68 08 61 77
l.versluys@perpignan-mediterranee.org

VEYRE Philippe
CGDD/DRI
MEEM
CGEDD
Tour Séquoïa
92055 PARIS-LA DÉFENSE Cedex – FRANCE
Tél. : +33 (0)1 40 81 21 22
philippe.veyre@developpement-durable.gouv.fr

YEBBA Yassir
G.R.A.I.N.E Poitou-Charentes
8, rue Charles-de-Foucauld
79000 NIORT – FRANCE
yassiryebba@gmail.com

ZAMMITE Jean-Michel
DCUAT
Onema
5, square Félix Nadar
94300 VINCENNES – FRANCE
Tél. : +33 (0)1 45 14 88 98
jean-michel.zammite@onema.fr

SECRÉTARIAT ADMINISTRATIF

Alpha Visa Congrès / ONEMA 2016

624, rue des Grèzes

34070 Montpellier - France

Tél. : +33 (0)4 67 03 03 00 - Fax : +33 (0)4 67 45 57 97

E-mail : onema@alphavisa.com - www.alphavisa.com/onema/2016

Photos couverture : © Pierre Caessteker - Onema

ONEMA
Office national de l'eau
et des milieux aquatiques

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère
de l'Environnement,
de l'Énergie
et de la Mer